

## **La MEDIATION**

A l'occasion de la Semaine de la Médiation qui aura lieu dans toute la France du 10 au 17 octobre 2020, et qui a pour objectif de promouvoir la médiation dans notre pays, un médiateur interviendra dans à la **mairie de notre commune le 15 octobre 2020 de 9h à 12h.**

Vous n'en pouvez plus de ce conflit qui vous mine ?

Vous avez besoin de retrouver la paix et le goût de vivre avec les gens qui vous entourent ?

Christophe CHILTE, Médiateur, vous accueillera sur rendez-vous pour vous présenter : la Médiation.

## **LA MEDIATION POUR VIVRE EN PAIX**

La médiation peut vous aider en cas de conflit de tout ordre :

- Pour des parents/conjoints séparés ou non, qui connaissent les difficultés de la vie de famille, de la séparation ou de la reconstitution familiale ;
- Pour des parents, grands-parents, qui ne voient plus leurs descendants ;
- Pour des familles qui, en plus de supporter la tristesse d'un décès, vivent une succession compliquée ;
- Pour des voisins qui ne peuvent plus discuter mais qui se croisent chaque jour et qui se croiseront encore longtemps ;
- Pour des collègues, associés, entreprises, en conflit, qui doivent continuer à travailler ensemble ;
- Pour un propriétaire, pour des locataires, pour des co-propriétaires, entrepreneurs, pour un chantier qui se passe mal ; etc...

**La Médiation est là pour vous aider à trouver des solutions durables !**

## **LE SAVIEZ VOUS ?**

Depuis janvier 2020, l'article 750-1 du code de procédure civile impose que toute demande en justice pour une somme inférieure à 5000 EUR ou tout conflit de voisinage soit précédé d'une tentative de médiation, conciliation ou de procédure participative.

La crise sanitaire a rendu compliqué le travail de la justice et entraîne une augmentation du nombre de conflits. La médiation est une solution particulièrement adaptée pour les personnes à la recherche d'une solution rapide, durable et peu onéreuse.

## **LA MEDIATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?**

En quelques mots, la médiation permet de recréer du lien entre des parties en conflit (« les médians » ou « médiés »).

Le médiateur professionnel est formé pour poser les bases d'un dialogue constructif et respectueux de chacun. Le médiateur est nécessairement impartial et neutre, il reçoit les médians d'abord individuellement puis ensemble. Il met en place les bases d'un dialogue constructif entre des gens qui, peuvent ne plus se parler depuis des années, et les aide à évoluer d'une logique d'affrontement à un esprit gagnant/gagnant afin d'aboutir à l'émergence de solutions durables.

Les personnes qui ont eu recours à la médiation sont généralement surprises par les résultats rapides observés.

### **Attention :**

Compte tenu des dispositifs liés aux règles de distanciation COVID, prenez rendez-vous pour rencontrer :

**Christophe CHILTE, Médiateur au 07.77.28.99.45** ou envoyez un email à [mediateurgrandest@gmail.com](mailto:mediateurgrandest@gmail.com) (<https://www.mediateur-grandest.fr>)